

Le Bulletin

d'Amnesty International Luxembourg



Au nom des femmes

Amnesty International se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant à prévenir et faire cesser les graves atteintes aux droits à l'intégrité physique et mentale, à la liberté d'opinion et d'expression et au droit à ne pas être victime de discrimination. Les articles signés dans le Bulletin n'engagent que leurs auteurs et pas nécessairement Amnesty.

juillet
2004
numéro 2

Dernière minute

Après avoir reçu plus de 10.000 visiteurs en moins de deux ans, après de nombreux updates, modifications et propositions d'actions, notre site Internet revoit son look! Un design plus aéré, une information mise à jour toutes les semaines et encore des propositions d'actions urgentes contre des peines de mort, ou de défense des droits des femmes. Quelques minutes disponibles? N'hésitez pas à surfer sur www.amnesty.lu, vous ne devriez pas être déçu de votre visite!

**EUROPÉENS CONVAINCUS?
INTÉRESSÉS PAR LA DÉFENSE
DES DROITS DES FEMMES?
COMMUNICATIFS ET ENTHOU-
SIASTES.... LISEZ NOS AVIS DE
RECHERCHE, EN PAGE 27!!!**

sommaire

Edito	3
Du côté de la section	4
Continuelle érosion du respect des droits humains	6
Dossier:	
Non à la violence contre les femmes ...	7
- Campagne mondiale d'Amnesty International, présentation	8
- Les femmes dans les conflits	11
- Rwanda, les victimes condamnées à mourir	16
- Problématique de la violence domestique	18
- Honteux trafic au Kosovo	21
Bonnes nouvelles, mauvaises nouvelles	22
Soudan, rapports et infos d'AI	24
Buchtipp	26
Avis de recherche	27
Dernier appel	28

Le bulletin d'Amnesty International Luxembourg

B.P. 1914 / L-1019 Luxembourg

Email: e-mail@amnesty.lu - web: www.amnesty.lu

Tél. 48.16.87 / Fax 48.36.80

Secrétariat: 23, rue des Etats-Unis / Luxembourg-Gare

Comité de rédaction:

Jeanne Dumont, Dominique du Fays, Virginie Giarmana, Guiseppe Manganaro.

Ont collaboré à ce numéro:

Laura Dominici, Dominique du Fays, Marco Elz, Virginie Giarmana, Armelle Ono. Un grand merci à Pierrette Meisch et à Béatrice Ruppert de la Fondation Profamilia pour l'article sur les violences domestiques!

Conception graphique et mise en page: Gwendo

Imprimerie:

Schlimé s. à r. l., Bertrange

Parution:

4 fois par an

- Editorial -

Lorsqu'il a été question pour Amnesty International de lancer une campagne contre les violences à l'égard des femmes, je ne cache pas que je me suis demandé si vraiment j'allais y trouver ma place, en tant qu'homme, étant donné qu'une bonne partie de cette campagne est consacrée à la violence domestique et que ce sujet dépasse le cadre habituel de nos actions. Je pense que la plupart des membres masculins de notre conseil d'administration ont eu un peu la même réaction. Je sais que certains de nos membres même ont été assez surpris, voire choqués de cette décision. Pourtant, quelques mois après le lancement de cette campagne, après en avoir entendu parler souvent, en détail, après avoir lu quelques articles rédigés sur le sujet, je dois dire que je suis convaincu de l'importance de ce travail et il me paraît clair que tous les membres d'Amnesty International ont un rôle à y jouer. Ce thème nous concerne tous, quel que soit notre sexe, notre âge, notre nationalité ou notre origine sociale.

Car cette violence aux multiples visages dépasse toutes les frontières et barrières, physiques et invisibles, géographiques ou socioéconomiques. Elle peut aussi bien concerner les femmes dans des situations de conflits armés dans des pays lointains, qu'atteindre des épouses ou des compagnes autour de nous dans notre propre pays. Elle peut être commise par des soldats, policiers, paramilitaires ou combattants dans des pays en guerre. Elle peut aussi être le fait de notre collègue de travail, de notre voisin, d'un membre de notre famille...

Dans le cadre de cette campagne, la section luxembourgeoise a décidé de mettre l'accent sur la violence conjugale au Luxembourg. D'abord, parce que celle-ci est une réalité quotidienne, malgré les nouvelles lois, malgré les activités des associations de défense des femmes, malgré la morale bien pensante de notre société dite civilisée. Une fois de plus, les principales causes sont l'indifférence ou le silence qu'Amnesty combat depuis toujours lorsqu'il s'agit d'aider les victimes de violations de droits humains qu'il s'agisse de prisonniers de conscience, de victimes de tortures, de «disparus» ou de réfugiés.

Mais cette fois les victimes sont aussi parmi nous. Elles sont peut-être nos voisines, nos collègues, nos amies, nos sœurs ou de simples inconnues croisées dans la rue ou dans un magasin. Et c'est en partie notre propre indifférence, notre ignorance, notre silence, notre incompréhension qui contribuent à leur désespoir.

En mettant tout son poids dans la balance, Amnesty International, mouvement de défense des droits de la personne humaine, veut montrer que cette violence nous concerne tous, les hommes aussi bien que les femmes. C'est ensemble que nous pouvons faire changer les choses, ensemble que nous pouvons dire «non à la violence contre les femmes».

Dominique du FAYS

- Du côté de la section ... -

Ces dernières semaines

AI à la Gaymat

Pour la troisième ou quatrième année consécutive, Amnesty Luxembourg a participé à la Gaymat (manifestation organisée par les associations gays et lesbiennes de Luxembourg, pour sensibiliser la population aux droits des homosexuel(le)s) le 24 mai dernier. Cette fois, ce sont des bénévoles du groupe 7 qui ont pris en charge l'organisation et la gestion de notre stand. Cas d'appels, T-shirts, bougies et dépliants d'information étaient à disposition pour les personnes intéressées. Bilan très positif! Les membres du groupe 7 étaient enchantés de leur expérience, les organisateurs très heureux de la présence d'Amnesty et le public intéressé par nos informations. Peut être une collaboration plus régulière pourrait-elle se mettre en place avec les associations de défense des droits des homosexuel(le)s à Luxembourg?

Une nouvelle Europe

AI Luxembourg fait partie comme nous l'avons mentionné dans l'un de nos précédents bulletins, de l'association Amnesty International Union Européenne, dont les bureaux sont à Bruxelles. L'Assemblée Générale de l'association a lieu tous les ans et est généralement l'occasion de faire un point sur les «dossiers chauds» européens passés et à venir. Cette année, pour célébrer l'arrivée des 10 nouveaux pays de l'Union, nous avons décidé de tenir cette réunion à Bratislava, en Slovaquie. Grande première pour la petite section tchèque, hyper active et motivée, que de recevoir les délégués de 25 pays et d'organiser les quelques jours de réunion!

Pour le Luxembourg et pour nos deux représentantes, l'occasion était particulièrement intéressante, considérant la très prochaine présidence luxembourgeoise de l'Union, à partir du mois de janvier 2005: discussions autour des priorités européennes, rencontres avec les membres des sections irlandaises et hollandaises, nos prédécesseurs dans la présidence, entretiens avec les salariés de Bruxelles, experts des politiques d'asile et d'immigration, de relations extérieures ou de justice. Largement assez d'informations pour préparer au mieux notre rôle pendant la présidence à venir, dont nous reparlerons bien entendu dans nos pages!

Campagnes et coordinations

Les responsables des campagnes (actions à long terme) des sections francophones d'Amnesty International ont pris l'habitude de se réunir une fois par an, pour échanger informations et matériels. Après la France, la Belgique et le Luxembourg, c'était au tour de la Suisse de nous recevoir et d'organiser cette rencontre. Virginie a donc rejoint Isabelle et Pauline, d'AI France, Patrick, d'AI Belgique et Pascal, Stella et Lukas, d'AI Suisse, pour deux jours de réunion et de discussion. Nous avons fait le point sur la campagne femmes et sur les actions que nous souhaitions entreprendre, sur notre travail sur l'Irak, la République Démocratique du Congo ou Israël, sur l'évolution de nos actions en terme de défense des droits économiques, sociaux et culturels... et aussi sur l'état de nos groupes et de nos militants... pour nous rendre compte que les formes d'action sont en train d'évoluer, que l'Internet prend de plus en plus de place dans la vie des militants, et qu'il n'est pas toujours facile de sensibiliser le public pour qu'il agisse. Pas de recette miracle mais des propositions et des idées... A suivre!

L'Ecole Européenne contre la peine de mort

Il est parfois difficile de sensibiliser les adolescents ou les plus jeunes au respect des droits humains: les concepts paraissent abstraits, un peu lointains parfois... Avec le groupe d'élèves de l'école européenne, pas de problème! Ils nous ont contacté fin 2003, en nous demandant sur quels dossiers particuliers ils pouvaient travailler: nous avons proposé la peine de mort pour les mineurs, l'Europe et les réfugiés, la question de la violence à l'égard des femmes...Après concertation, ils avaient choisi le thème de la peine de mort, en imaginant l'organisation d'une conférence dans l'Ecole. L'idée: faire passer un questionnaire dans les classes demandant aux élèves leur avis sur ce châtiment, puis inviter des intervenants «spécialistes» de la question, en l'occurrence Monsieur et Madame Tilling, qui luttent de très longue date contre la peine de mort aux Etats-Unis et qui sont régulièrement en contact avec des prisonniers du couloir de la mort, pour faire partager leur expérience aux élèves. Après plusieurs réunions et discussions, la conférence a eu lieu à la fin du mois de mai, et s'est très bien déroulée, à la satisfaction de tous. Bravo aux élèves pour leur dynamisme et leur enthousiasme!

- Du côté de la section ... -

En instance

Courir pour Martha

Il y a deux ans, le groupe 7 avait proposé aux coureurs du City Jogging de Luxembourg de s'engager aux côtés d'Amnesty, en courant pour Kimy Pernia, défenseur des droits humains colombien, «disparu» en 2001. Sa famille et ses amis étaient sans nouvelles de lui.

Depuis, les paramilitaires colombiens se sont vantés d'avoir fait subir des «atrocités» à Kimy Pernia, mais il n'a toujours pas été retrouvé, mort ou vivant. Sa fille, Martha Cecilia Domico, a repris le flambeau, et se bat de manière pacifique pour défendre les droits de sa communauté indigène, les Embera-Katio. Pour soutenir cette lutte et rappeler le souvenir de Kimy Pernia, le groupe 7 a choisi, cette année encore, de proposer aux participants au City Jogging de «courir pour Martha». A l'heure où nous écrivons ces lignes, le City Jogging n'a pas encore eu lieu, mais les inscriptions dépassent toutes nos espérances: 400 personnes ont accepté de s'engager avec AI cette fois, deux fois plus que les années précédentes!

Pour en savoir plus sur ce cas d'appel ou pour participer à l'action, voyez en dernière page.

Conférence à la Commission Européenne

Nous avons été contactés, il y a quelques temps, par l'association Solidarités fondée par les stagiaires de la Commission Européenne. Ils se proposaient de participer à nos activités, dans la mesure de leurs moyens, et notamment, avaient l'idée d'organiser une conférence, sur l'un des thèmes que nous pourrions choisir. Nous leur avons présenté la campagne «femmes», et ils avaient été très intéressés. Nous avons ainsi pu avec eux, organiser une conférence, le 14 juillet à l'heure de midi, en invitant plusieurs représentantEs de foyers pour femmes de Luxembourg et des membres du Planning Familial. A l'heure où nous préparons ces lignes, la conférence n'a pas encore eu lieu, mais nous lui souhaitons plein succès!

A venir

Un nouveau design pour notre site!

www.amnesty.lu change de look! Plus de 10.000 visiteurs se sont déjà rendus sur notre site, et il nous a paru important de célébrer l'évènement en le rajeunissant et en lui donnant un nouveau visage! Grâce encore une fois aux efforts acharnés d'Amanullah, c'est chose faite, et l'Amnesty nouveau devrait vous surprendre! Possibilité d'actions en ligne, informations régulièrement mises à jour, dossiers thématiques, renseignements sur AI à Luxembourg! Venez tester vous-mêmes et n'hésitez pas à envoyer vos commentaires à notre dévoué webmaster!

L'été...

Bientôt la période creuse du mois d'août. La section d'AI tourne généralement au ralenti en ces temps de vacances. Cette année, nous devrions être fermés du 9 au 15 août. Nous serons de retour dès le 16... A noter aussi que les soirées d'écriture de lettres n'ont pas lieu au mois d'août!

Et la rentrée

Comme tous les ans, nous reprenons nos activités dès la mi-septembre avec l'Oekofoire. Nous tenons en effet un stand d'information sur nos actions et de vente de nos produits, pendant les trois jours de ce rassemblement écologique. Nous avons décidé cette année de bâtir notre stand sur la thématique des droits des femmes, en proposant au public de signer pétitions et cartes de soutien pour des femmes victimes de violence, en Europe ou dans d'autres pays du monde. Comme tous les ans, vous êtes vivement invités à venir nous rendre visite! Si par ailleurs, vous avez un peu de temps et le goût du contact avec le public, n'hésitez pas à nous donner un coup de main pour notre stand! Vous pouvez nous aider à le monter et le démonter, ou tenir une permanence. Intéressé? Voyez l'avis de recherche, en avant-dernière page!

Et toujours, les soirées d'écriture de lettres le troisième mercredi du mois, les réunions régulières des groupes et les rencontres mensuelles de l'équipe «Femmes», qui coordonne et anime la campagne. Pour en savoir plus, contactez-nous!!

Continuelle érosion du respect des droits humains

Comme tous les ans au mois de mai, Amnesty International sort son Rapport Annuel, condensé des recommandations et constats des chercheurs de l'association sur la situation des droits humains dans la plupart des pays du monde. Cette année, plus de 150 pays et territoires sont répertoriés dans le rapport annuel. Pour tous, une tendance générale au recul du respect des droits humains internationaux, dans le cadre de la «lutte contre le terrorisme».



Militants d'Amnesty International manifestant contre Guantanamo.

Dans les mois qui ont suivi l'attaque du 11 septembre 2001, Amnesty International, tout comme nombre d'organisations non gouvernementales, avait noté un recul grave du respect des standards et traités internationaux de la part des gouvernements de la planète. La «lutte contre le terrorisme» justifiant alors tous les excès et toutes les répressions. Trois années plus tard, la sortie du rapport annuel d'Amnesty est l'occasion d'un constat amer: le mouvement mondial de défense des droits humains est plus que jamais confronté à une érosion des libertés fondamentales. Il lui faut réagir à la fois à la menace de groupes armés et d'individus responsables d'actes impitoyables, résister aux remises en question des droits humains qui divisent l'humanité et exiger, de la part des gouvernements, des avancées réelles en matière de justice sociale et économique.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des individus prêts à tout pour parvenir à leurs fins politiques, s'attaquant sans remords à des populations civiles, comme nous l'a encore tristement rappelé l'attentat de Madrid en mars dernier. Ces individus doivent être jugés et condamnés. Mais Amnesty International ne peut que répéter encore et toujours qu'ils doivent être dans le respect des droits humains et de la justice. Ne pas juger équitablement un accusé revient à violer ses droits, au risque de transformer le criminel en martyr et de relancer une boucle de violence. Ce n'est pas en sacrifiant les droits humains au nom de la sécurité intérieure, en fermant les yeux sur des atteintes commises à l'étranger et en recourant sans restriction à des frappes militaires préventives qu'un gouvernement peut espérer renforcer la sécurité ou défendre la liberté.

On ne peut que constater aujourd'hui une dualité de langage, alors même que certains gouvernements parlent de «sécurité» et de «prévention», et autorisent ou contribuent à toutes les exactions et toutes les entorses au droit international. Ainsi, les Etats-Unis et leurs alliés ont prétendu intervenir en Irak pour défendre les droits fondamentaux; tout en les sacrifiant afin de remporter la «guerre contre le terrorisme». La guerre en Irak a été officiellement déclenchée pour réduire la menace représentée par les armes de destruction massives; mais la planète est inondée d'armes légères et d'équipements classiques qui tuent chaque année plus d'un demi-million de personnes. Au nom de la «guerre contre le terrorisme» de nombreux pays ont d'ailleurs assoupli leurs contrôles sur les exportations d'armes des Etats connus pour leur bilan désastreux en matière de droits humains, comme la Colombie, l'Indonésie, Israël ou le Pakistan. Enfin, alors qu'il est aujourd'hui de bon ton de parler de l'indivisibilité des droits humains, les garanties économiques, sociales et culturelles sont, dans les faits, négligées et les pauvres et les personnes marginalisées sont le plus souvent les laissés-pour-compte de la justice.

Certes, une fois encore, le constat est sévère. La tendance générale est à la répression et à la crainte, alors même que les droits humains doivent rester le socle sur lequel s'appuie l'ensemble de la communauté internationale. Une grande partie de la société civile s'élève contre cette tendance. Ainsi, les millions de personnes qui, à travers le monde, sont descendues dans la rue en signe de solidarité avec le peuple irakien, les Espagnols qui ont défilé au nom du respect des principes d'humanité après les attentats de Madrid, et les citoyens du monde qui se sont rassemblés au Brésil pour le Forum Social mondial témoignent de l'existence et de la force de ce mouvement.

Non à la violence contre les femmes

Voici quelques mois déjà que nous avons lancé notre campagne sur la violence à l'égard des femmes. Nous avons envoyé quelques communiqués de presse, proposé des actions au public dans le cadre du Festival des Migrations, organisé une réunion en «interne» pour sensibiliser nos membres, rencontré des organisations de défense des droits des femmes à Luxembourg, participé à plusieurs événements, organisés à Esch sur Alzette ou à Bettembourg. Toutes ces expériences nous ont déjà donné un bon aperçu des réactions du public quant à cette campagne, et à cette thématique. Pour la plupart, il est bien qu'Amnesty, association de défense des droits de tous les êtres humains et que l'on ne peut taxer de «féminisme» s'engage dans cette voie. Nous avons reçu des encouragements, des marques d'intérêt ou de sympathie... Pour d'autres, incompréhension totale: pourquoi encore une fois parler des femmes? Quid des hommes? Ce n'est quand même pas un si grand «problème»? Cela va jusqu'à des réactions de remise en cause, voire de rejet d'adhésion.

Domage.

Peut être n'avons-nous pas été capables d'expliquer assez l'importance de cette campagne, la nécessité de l'entreprendre, de se joindre aux mouvements de femmes qui combattent depuis des décennies pour faire reconnaître leurs droits. Peut-être n'avons-nous pas assez dit que la question de la violence à l'égard des femmes est un problème d'ampleur mondiale. Oui, c'est un problème. Parce que la moitié de l'humanité est victime de violences... pour être née de sexe féminin.

Face à toutes ces réactions, il nous a paru intéressant et important de consacrer notre dernier bulletin avant la pause estivale aux différents aspects de cette campagne. Pour mieux faire comprendre la dynamique de la violence contre les femmes, pour essayer de la faire connaître à tous nos membres, dans l'espoir que comme nous, vous vous sentirez motivés et déterminés à dire «non aux violences contre les femmes».

Bonne lecture!



Lancement de la campagne femmes au Népal.

Campagne mondiale d'Amnesty International

Hannah Koroma, responsable des actions «femmes» pour Amnesty International Ghana, explique comment sa grand-mère, aidée d'autres femmes de son village, l'a mutilée sexuellement lorsqu'elle avait dix ans. *«On m'a emmenée dans une chambre obscure et on m'a déshabillée. Quatre femmes m'ont obligée à rester par terre, les jambes écartées. Elles ont mis un morceau de ma robe dans ma bouche et tout a commencé. Je me suis battue de toutes mes forces. La douleur était insupportable».*

Jean, victime de violences domestiques, raconte quant à elle: *«J'ai tout perdu, y compris la confiance en moi. Ça fait déjà deux ans que John est en prison. J'habite dans un petit appartement avec mes enfants, et maintenant seulement, je commence à penser à la possibilité de créer un peu de normalité, pour mes enfants et pour moi...».* Neuf mois après avoir prononcé ces mots, Jean était tuée à coups de marteau par son mari, John, qui venait d'être remis en liberté après avoir passé deux ans en prison pour avoir battu sa femme pendant des années.

Voici les histoires de deux femmes provenant de deux cultures différentes. Deux femmes parlant deux langues différentes, vivant dans deux sociétés différentes, ayant reçu une éducation tout à fait différente, et pourtant unies par le fantôme d'une existence vécue à côté de la violence et par la terrible prise de conscience que cette violence ne provenait pas de l'extérieur, mais de l'intérieur même de leurs foyers. Dans les deux cas, les auteurs des violences sont des membres de la famille. Et dans les deux cas, la femme a été cible pour la simple et terrible raison d'être femme.

Partout dans le monde, les femmes sont exposées à toutes les formes de violence. Au sein de leur famille, de leurs communautés, dans les conflits.... La violence contre les femmes représente l'une des violations les plus généralisées, mais aussi l'une des plus cachées de nos sociétés. Elle dépasse les frontières culturelles, régionales, religieuses

et économiques, et touche les femmes quels que soient leur classe sociale, leur race, leur groupe ethnique, leur âge, leur religion, leurs croyances, leurs compétences, leurs handicaps, leur nationalité et leur identité sexuelle. Pourtant, ces graves atteintes aux droits humains ne sont pas systématiquement signalées et les données dont nous disposons devraient plutôt être considérées comme un minimum.

Ainsi, au moins une femme sur trois a été battue, forcée à des relations sexuelles ou violentée d'une manière ou d'une autre à un moment de sa vie, selon une étude fondée sur 50 enquêtes menées dans différents pays du monde. Le coupable est en général un membre de la famille ou quelqu'un que cette femme connaît. En Europe, on estime qu'une femme sur six est victime de violences domestiques. Autre chiffre révélateur, selon l'Organisation mondiale de la santé, près de 70% des femmes victimes d'un homicide sont tuées par leur partenaire masculin.

Malgré son omniprésence, la violence contre les femmes n'est ni «naturelle», ni inévitable. Elle reflète des valeurs et des normes ayant une spécificité historique et culturelle. Pour nombre d'associations de défense des droits des femmes en effet, la cause profonde de la violence est la discrimination, qui refuse aux femmes l'égalité avec les hommes dans tous les domaines de la vie: cette discrimination historique et culturelle, place les femmes dans une position de subordination, tant dans le milieu professionnel qu'au sein de la famille, et c'est à ce niveau que se situent les racines de la violence. En paraphrasant les mots de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence, la violence fondée sur le genre est la violence *«exercée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche spécialement la femme».* A cette dynamique propre au problème, s'ajoute le fait que les institutions sociales et politiques encouragent parfois la soumission des femmes et les violences dont

- Dossier central -

elles sont victimes. Selon une relation de la Rapporteuse spéciale de Nations Unies sur la violence contre les femmes, en 2003 au moins 54 pays disposaient de lois qui discriminaient les femmes. Et encore, selon UNIFEM, la violence conjugale n'est reconnue comme délit qu'en 51 pays du monde.

La violence à l'égard des femmes est le thème que Amnesty International a choisi pour sa nouvelle campagne, lancée le 8 mars dernier par toutes les sections d'AI dans le monde. Cette campagne devrait durer au moins quatre années, et vise à lutter contre cette terrible forme de violation des droits de la personne humaine, en contribuant ainsi aux efforts des mouvements de défense et promotion des droits des femmes du monde entier. Pendant cette campagne Amnesty se verra confronté à toute une série de fléaux qui affectent les femmes et que l'on rassemble, souvent de manière un peu simpliste, sous le concept de «violence à l'égard des femmes». Cette violence présente pourtant mille terribles facettes, chacune avec ses propres spécificités: trafic de femmes, violence contre les femmes pendant et après les conflits, violence domestique...

Comme toujours, l'objectif principal pour notre mouvement, en lançant cette campagne, est de sensibiliser les populations et de mettre en lumière un des plus grands problèmes de nos sociétés. Avant tout, notre objectif est de briser le silence qui entoure et

cache les violences contre les femmes. Trop souvent en effet, et malgré tout le travail mené par les mouvements de défense des droits des femmes, la violence est légitimée ou «excusée» de mille façons: soit parce qu'elle éclate en temps de guerre, et qu'ainsi se justifient toutes sortes d'exactions fondamentalement contraires aux droits humains; soit parce qu'elle se produit derrière les portes closes des habitations, et relève donc de la «sphère privée» ou de «l'intimité du couple»; soit parce qu'elle fait partie des «traditions culturelles», soit qu'elle est commise par des agents de l'Etat pour des raisons X ou Y... Rien pourtant ne peut justifier les coups, la torture, les violences sexuelles, le viol, le meurtre. Notre campagne avant tout est là pour ça, pour dénoncer cette violence, la rendre publique dans toute son horreur et son incompréhension. Il nous paraît plus qu'important de répéter, encore et toujours, que la violence n'est pas normale, et que les femmes qui en sont victimes peuvent s'en plaindre et doivent obtenir réparation.

La section d'Amnesty à Luxembourg s'était déjà engagée à plusieurs reprises sur le thème de la défense et la promotion des droits des femmes. Chaque année, le 8 mars, nous proposons à nos groupes une action spécifique, mettant en lumière la situation des femmes dans un pays particulier. Nous avons ainsi travaillé sur la Turquie, le Kenya, la Fédération de Russie... Nous préparions aussi un communiqué de presse, destiné aux médias luxembourgeois, qui, systématiquement, nous demandaient ce qu'il en était de la situation à Luxembourg. Préparant la campagne, nous avons réfléchi à cette question, et nous nous sommes rendus compte qu'il nous fallait rassembler un minimum d'informations sur la situation du Grand Duché, avant même que d'imaginer sensibiliser la population à la question de la violence à l'égard des femmes. Nous avons donc fait rapidement quelques recherches sur la situation des femmes au Luxembourg, surtout en ce qui concerne les violences commises dans le cadre familial, le plus fréquemment par le conjoint ou le partenaire. Très vite, nous



AI Turquie a organisé un match de football avec des joueurs turcs professionnels, se faisant l'ambassadeur de notre campagne.

- Dossier central -



Slovénie: action de rue des militants d'AI.

avons réalisé qu'il pourrait être très intéressant de creuser un peu le sujet, en essayant d'entrer en contact avec des interlocuteurs différents et plus nombreux. Nous souhaitons ainsi travailler aux côtés des institutions et des organisations qui consacrent leurs efforts à la défense des droits des femmes et qui se mobilisent pour venir en aide à celles qui se trouvent dans des situations de détresse. Nombreuses sont les catégories impliquées: foyers, associations pour femmes, médecins, cabinets d'avocats, pour n'en citer que quelques-unes.

Pour la première fois, nous avons mis en place une équipe de campagne, formée par des personnes bénévoles particulièrement intéressées par le sujet. L'équipe est constituée aujourd'hui d'environ une dizaine de personnes, se réunissant une fois par mois, chargées de la planification et de la préparation de la campagne, aussi bien que de sa mise en œuvre. Bien entendu, toute nouvelle personne intéressée peut nous rejoindre!

L'éradication de la violence contre les femmes passe par une transformation radi-

cale de la société, puisqu'elle implique l'élimination des discriminations qui refusent aux femmes l'égalité avec les hommes dans tous les domaines de la vie. Gageure impossible? Changement total en effet, qui ne se fera certes pas du jour au lendemain. La lutte contre les abus à l'égard des femmes se trouve ici confrontée à des siècles d'inégalité et d'indifférence. Mais l'espoir reste largement permis. Jusqu'à il y a 50 ans les progrès et les résultats d'aujourd'hui semblaient en effet inatteignables. En Italie, par exemple, les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1946. Au Kuwait, au début de 2003, elles se sont encore vues refuser ce droit. Les choses bougent peu à peu, à nous tous, hommes et femmes, d'être les artisans de ce changement. La solidarité des hommes est en effet aussi une composante importante. Certes, ils sont très souvent les auteurs des violences, mais nombreux sont aussi ceux qui la refusent. C'est à eux et à tous ceux qui disent non à la violence que s'adresse notre campagne.

Les femmes dans les conflits

Les dernières statistiques du SIPRI (Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm), publiées par le quotidien Le Monde le 9 juin dernier indiquent que le nombre de conflits mondiaux a atteint son plus bas niveau depuis 1997 en 2003. L'Institut recense 19 conflits dans 18 endroits du monde, contre 21 en 2002. Léger espoir pour tous les défenseurs de la paix. Parmi les caractéristiques communes à tous ces conflits, arrêtons-nous aujourd'hui sur celle qui est de plus en plus fréquente: la violence à l'égard des civils et tout particulièrement la violence à l'égard des femmes et des fillettes, générées par ces guerres. Précisons bien qu'il n'est certainement pas dans notre idée de confronter les situations des hommes et des femmes, mais de mettre en lumière la situation particulière que vivent femmes et fillettes lors de conflits. De plus en plus d'études démontrent en effet que la différence de sexe joue à fond dans les contextes de guerre et de reconstruction: alors que les hommes sont souvent forcés à combattre et sont majoritairement tués au cours des affrontements, les femmes ont à faire face à la violence sexuelle, aux grossesses forcées, aux enlèvements, aux viols, à l'esclavage sexuel et à la prostitution. En cas de conflit, l'effondrement généralisé de l'ordre public, et le déplacement de population entraînent une recrudescence de la violence sous toutes ces formes. Dans des sociétés où les femmes et les fillettes sont déjà victimes de violence en temps de paix, lorsque cette violence est acceptée et com-

mune, la frustration, l'impuissance, le stress et la disponibilité des armes de petit calibre en font un problème endémique atteignant des proportions considérables. Pourquoi les femmes sont-elles particulièrement vulnérables et quelles sont les violences auxquelles elles sont confrontées?

POSITIONS ET CONTEXTE

Femmes combattantes ou militantes

Il est à noter dès l'abord que les femmes, tout comme les hommes sont aussi bien acteurEs que victimes dans les conflits armés. De plus en plus en effet, les forces armées (gouvernementales ou groupes armés) de nombreux pays comprennent des femmes, qui combattent parfois sur le front. Parmi les personnes accusées d'avoir participé au génocide de 1994, et actuellement emprisonnées au Rwanda, 3.000 environ sont des femmes. Elles peuvent assumer ce rôle de «guerrière» de manière volontaire ou contre leur gré. Certaines femmes rejoignent les combattants parce qu'elles souscrivent aux objectifs politiques et à l'idéologie du groupe: au Népal, par exemple, le Parti



Women in black, association de femmes, qui manifestent contre la guerre en Irak.

- Dossier central -



Une femme de République Démocratique du Congo dans un camp de réfugiés.

- Dossier central -

Communiste Maoïste mène une «guerre populaire» et bénéficie d'un soutien considérable parmi les femmes, les chômeurs et les personnes appartenant aux «classes inférieures». Les situations de crise, la pauvreté et la marginalisation offrent aussi un cadre fertile pour le recrutement. En Colombie, *«voyant qu'il n'y avait rien à faire, les jeunes, hommes et femmes, se rendent dans les montagnes et l'on voit maintenant des fillettes de 12 ans qui veulent prendre les armes... certaines partent parce que leur famille, leurs parents, ont été tués et que, pour beaucoup d'entre elles, cela s'est passé sous leurs yeux»*. D'autres femmes ou fillettes sont parfois enlevées par les groupes armés sous la menace d'armes à feu et contraintes de servir en tant que combattantes ou à d'autres titres, comme cela a été le cas en Sierra Leone.

Une autre catégorie de femmes, particulièrement actives en temps de guerre et aussi particulièrement vulnérables: les femmes militantes ou défenseurEs des des droits humains. Une femme Colombienne a ainsi raconté à un expert des Nations Unies *«j'étais au bureau lorsqu'une vidéocassette est arrivée. J'ai vu sur le film une de mes collègues torturée et tuée. Le message était clair, si je continuais mes activités, je serais la suivante. J'ai foncé à la police et je leur ai demandé protection, mais ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire. J'avais peur pour ma vie et pour celle de mes collègues, j'ai fui à Bogota»*.

Un contexte de guerre

Toutefois, certaines caractéristiques des sociétés en conflit sont largement indépendantes de la position, de l'action ou de la volonté des femmes et des fillettes. Le Comité International de la Croix Rouge note ainsi *«le fait que les femmes ne vont généralement pas combattre et restent sans armes et sans protection, alors même que les institutions, les règles de vie communautaire, et même les garde-fous moraux ont été désintégrés et que les armes prolifèrent, placent les femmes en danger»*. D'autant plus que certaines des tâches auxquelles doivent faire face les femmes (collecte du bois et de l'eau,

recherche et achat de nourriture...) les placent dans des situations de risques tels que les enlèvements, les violences sexuelles ou l'exposition aux mines anti-personnel.

D'autre part, les armes légères et de petit calibre sont de plus en plus fréquemment et facilement disponibles sur le marché. On compte aujourd'hui 639 millions d'armes de petit calibre dans le monde, soit une pour dix habitants de la planète. A l'approche d'un conflit ou dans des situations de guerre, les armes légères circulent encore plus aisément et deviennent des réalités quotidiennes. Le pistolet ou la mitrailleuse perdent de leur aspect dangereux ou «interdit» et deviennent des objets d'usage courant, utilisés non seulement dans les combats, mais aussi dans la vie de tous les jours, dans le cadre familial ou dans le village. La disponibilité et l'accès aux armes étant de plus en plus évidents, les risques de blessures graves ou de mort augmentent d'autant plus.



Femme irakienne.

LES FEMMES VICTIMES

Viols et violence sexuelle

La violence sexuelle est l'une des formes les plus courantes de violence à l'égard des femmes et des fillettes en temps de guerre. Ces dix dernières années, les conflits de l'Ex-Yougoslavie et du Rwanda ont rappelé au monde à quel point l'homme peut être brutal et dangereux à l'égard de ses congénères. A travers l'histoire, les femmes et les jeunes filles ont toujours été victimes de viols, parfois même de viols en masse, lors de conflits. C'est un moyen pour l'agresseur de marquer son emprise, sa supériorité sur l'homme vaincu et de l'humilier. En Sierra Leone, en Tchétchénie, au Rwanda, on ne compte plus les récits de femmes violées sous les yeux de leurs maris. C'est aussi un moyen pour les combattants de semer la terreur et de chasser les communautés de leurs terres. En Ouganda, les femmes et les fillettes étaient systématiquement violées par les rebelles et toute tentative de résister entraînait une exécution sommaire.

En Ex-Yougoslavie et au Rwanda, le viol a aussi été utilisé comme «arme de guerre». Les femmes étaient prises pour cibles parce que représentantes d'une certaine communauté. Au Rwanda, plus de 250.000 femmes (certaines évaluations portent à 500.000 ce chiffre) ont été violées pendant le génocide de 1994. Une très grande partie d'entre elles sont aujourd'hui infectées par le virus du sida. Pour certains observateurs, la contamination résulte d'une politique consciente d'éradication d'une ethnie dans ce pays. En Bosnie, les femmes musulmanes étaient cibles de la stratégie de «nettoyage ethnique» menés par les Serbes, violées pour humilier et intimider les musulmans bosniaques, mais aussi pour porter des enfants à demi-serbes. Certaines femmes ont raconté avoir été violées jusqu'à ce qu'elles tombent enceintes de leurs adversaires.

Enfin, certains combattants ou groupes armés placent les femmes qu'ils capturent en esclavage sexuel, comme au Timor Leste ou au Rwanda, où les «femmes du ciel»



Femmes réfugiées de République Démocratique du Congo.

- Dossier central -

étaient retenues captives dans un espace aménagé entre la pièce et le toit lorsque les soldats partaient au combat, puis redescendues pour servir d'esclaves à leur retour.

Traite d'êtres humains

L'esclavage sexuel, l'exploitation et le trafic d'êtres humains augmentent pendant la guerre puisque la loi et l'ordre n'existent plus. D'après l'Observatoire International des Migrations, en 2001, entre 700.000 et 2 millions de femmes et d'enfants ont été victimes de trafic. En Colombie, ces dernières années, le trafic de femmes et de jeunes filles a augmenté dans des proportions dramatiques: il est possible que 50.000 femmes en soient victimes chaque année. Ce commerce mondial générerait par année entre 5 et 7 milliards de dollars, et il est de plus en plus prouvé qu'un très grand nombre de ces activités sont associées aux conflits armés. En effet, les systèmes d'avant guerre où les inégalités hommes femmes dominant, les économies de guerre, les syndicats du crime et la destruction et la déstabilisation des communautés se combinent pour créer les conditions nécessaires à l'établissement d'un réseau de «traite des femmes». La vulnérabilité des femmes, laissées seules dans leurs villages, en quête de protection ou désireuses de fuir les combats contribuent encore à les faire tomber dans le piège de la traite et de l'esclavage.

Fuir la violence pour la retrouver

Composant au moins 50% des populations réfugiées et déplacées internes, les femmes et les fillettes sont dans des situations très vulnérables et subissent de très nom-

breuses atteintes à leurs droits, tout au long de leur fuite. Chassées par la guerre et les violences, elles se retrouvent à de très nombreuses occasions dans des situations où la violence les rattrape. Dans leur fuite, elles sont à la merci des agents de l'Etat, des contrebandiers des membres de groupes armés et parfois même d'autres réfugiés. Dans les camps ou les foyers où elles trouvent refuge, elles revivent fréquemment des situations de violence domestique, aggravées par un contexte où toutes les structures communautaires et étatiques ont disparu et où hommes et femmes sont totalement désorientés et perturbés. Enfin, le scandale des travailleurs de l'humanitaire dans les camps de réfugiés de Guinée, Libéria et Sierra Leone a démontré que femmes et fillettes peuvent aussi être exploitées sexuellement par les personnes mêmes chargées de leur protection.

Même après la guerre, la violence ne tarit pas. Elle augmente même parfois, notamment à cause des traumatismes des anciens combattants et de l'influence d'une culture militaire de violence, qui pèse sur les relations de couple. Aux Etats-Unis, selon une étude de l'armée américaine, les cas «d'agression grave» contre des épouses sont trois fois plus élevés dans les familles de militaires que dans les familles de civils. En décembre 2002, les statistiques officielles du Timor Leste montraient que 40% environ des crimes rapportés étaient des cas de violences domestiques ou de violence contre les femmes. Alors même que les cas de violences politiques et sociales avaient baissé, la violence domestique était toujours largement présente.

Rwanda: les victimes condamnées à mourir

«Mon mari est mort pendant la guerre. Ses meurtriers m'ont dit qu'ils se contenteraient de me violer et me laisseraient en vie (...). J'ai le sida à présent et je me demande qui s'occupera de mes sept enfants quand je serai morte.»

Témoignage d'une victime - Kigali

En avril de cette année, se sont tenues les cérémonies commémoratives du dixième anniversaire du génocide rwandais. A partir du 6 avril 1994 au soir, et durant quelques cent jours d'une folie planifiée, des Rwandais ordinaires (instituteurs, cadres ou paysans), hutu, encadrés par des milices, les fameux interahamwe, et les autorités administratives, mobilisés par des médias inspirés par des politiciens extrémistes, ont traqué et exécuté leurs concitoyens tutsi, éliminé tous ceux qui s'opposaient à leur entreprise, mutilé, pillé, violé. Une période où la transgression de tous les interdits moraux et de toutes les limites de l'humain a bénéficié de la caution des autorités sans que la communauté internationale n'intervienne. Après la victoire du Front patriotique rwandais, le 4 juillet 1994, l'armée régulière, forte de sa position dominante, n'a pas résisté au désir de vengeance et des milliers de Hutus ont à leur tour été massacrés en représailles dans les mois qui ont suivi le génocide. On comptera près d'un million de morts sur une population de 7 millions d'habitants. Des massacres dont le pays est sorti exsangue, anéanti.

Amnesty International, dans un certain nombre de rapports publiés avant le génocide, avait attiré l'attention sur la gravité de la situation humanitaire et relative aux droits humains au Rwanda. Compte tenu de ses moyens, Amnesty n'avait pas pu ou su changer le cours des événements ni mesurer l'ampleur de la tragédie au moment des faits.

Dix ans après, les survivants se remémorent sans cesse la séquence terrible des événements de 1994. Parmi eux, les femmes ayant survécu à des viols restent les plus marquées. Les Nations unies estiment qu'entre 250.000 et 500.000 viols ont été commis pendant le génocide et les repré-

sailles qui ont suivi. La violence sexuelle et les humiliations faisaient partie intégrante de la stratégie génocidaire: certaines femmes ont été contraintes de défiler nues en public ou de se livrer à des actes dégradants sur ordre de soldats et de miliciens. Au traumatisme d'avoir été victimes ou témoins de brutalités abjectes, à la perte de tant d'êtres chers en l'espace de si peu de temps, s'ajoute une cruelle réalité pour nombre de femmes violées en 1994: aujourd'hui séropositives ou atteintes de maladies sexuellement transmissibles (dont le sida), elles ont bien peu d'espoir de voir juger leurs bourreaux dans l'état d'engorgement actuel de l'appareil judiciaire rwandais, ni d'obtenir une quelconque indemnisation ou de bénéficier de soins médicaux.

Selon AVEGA, une association de veuves du génocide, 80% des survivantes ont été violées et plus de la moitié d'entre elles sont infectées par le sida. Sur les 50.000 à 100.000 patients dont l'état nécessiterait une thérapie de survie aux antirétroviraux, seuls 2.000 bénéficiaient de ce traitement en janvier 2004. Et bien entendu, outre l'accès aux médicaments, l'état général des personnes vivant avec le virus du sida dépend de beaucoup d'autres facteurs: une alimentation adéquate, des conditions de vie décentes, un soutien psychologique suivi, toutes choses qui paraissent inabordables dans un pays où 60% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté et où seule la moitié des habitants a accès à l'eau potable. A ce dénuement généralisé s'ajoutent la discrimination et l'ostracisme dont sont victimes les femmes infectées à la suite de viols. Dans un rapport publié en avril 2004 et intitulé Rwanda: Marked for Death: Rape Survivors Living with HIV/AIDS in Rwanda, Amnesty International décrit à quel point ces femmes, condamnées à mourir à plus ou

- Dossier central -



Défenseurs des droits humains au Rwanda.

moins longue échéance sont marginalisées, stigmatisées et abandonnées à leur dénue- ment. Le rapport d'Amnesty fait allusion à l'amertume des rescapées du génocide atteintes du sida qui comparent leur sort à celui des personnes inculpées des crimes les plus graves, en attente de procès devant le tribunal international d'Arusha et qui bénéficient, elles, des meilleurs traitements médicaux. La survie des accusés est assurée. Qu'en sera-t-il des victimes, qui pourraient être appelées à témoigner et qui, les unes après les autres, sont emportées par la maladie et la pauvreté? C'est d'ailleurs l'un des appels poignants à la justice lancés par Esther Mujawayo dans son livre magnifique: «SurVivantes» (Voir encadré).

Amnesty International a lancé un appel au gouvernement rwandais pour qu'avec l'aide des donateurs internationaux, il favorise l'accès aux soins médicaux de toutes les personnes ayant survécu à des violences sexuelles. L'organisation exige également des mesures pour réduire la violence à l'égard des femmes, et en particulier la poursuite en justice des coupables présumés, et

la mise en pratique des changements dans la législation visant à promouvoir les droits des femmes.

A lire

- * Jean Hatzfeld - **Dans le nu de la vie** (2000) et **Une saison de machettes** (2003). Le premier ouvrage est consacré aux témoignages de rescapés, et vibre d'une authenticité bouleversante. L'autre relate récit et réflexion à partir d'entretiens avec un groupe de génocidaires, sans un soupçon de complaisance, mais sans céder un instant à la tentation de juger. Deux livres exceptionnels, publiés au Seuil.
- * Esther Mujawayo - **SurVivantes** Éditions de l'aube - 2004) Une sociologue et psychologue rwandaise, veuve du génocide, nous livre un témoignage lucide, vibrant de force et de vitalité: «...être vivante-vivante, plutôt que survivante, dit-elle, c'est ma seule vengeance possible.»
- * Jean-Philippe Stassen - **Déogratias** (Édition Aire Libre - 1997) Une bande dessinée d'une beauté éprouvante, par un rapporteur exigeant de l'Histoire, pressé par la nécessité de raconter sa révolte face à l'inqualifiable. Aucune caricature, mais des personnages qui entrent de plein fouet dans nos vies.

Problématique de la violence domestique

La problématique de la violence envers les femmes mérite d'être prise en considération à cause de l'ampleur du phénomène et des souffrances graves pour les femmes et les enfants dont le bien-être physique, psychologique et social peut être altéré temporairement voire définitivement.

Une enquête menée en Belgique en 1998 par le Centre Universitaire du Limbourg a mis en évidence que 13,4% des femmes âgées de 20 à 49 ans ont prétendu avoir subi au cours de leur vie des violences physiques et/ou sexuelles graves et répétées de la part de leur partenaire contre 2,3% des hommes.

Qu'est-ce que le concept de violence domestique recouvre? Quelles sont les différentes formes de violence?

La violence s'installe souvent progressivement dans le couple. Elle commence fréquemment par des violences d'ordre psychologique et par l'isolement de la femme. Elle se poursuit par des agressions verbales suivies d'agressions physiques, qui peuvent aller jusqu'à l'homicide. R. Dufour-Gompers (Dictionnaire de la violence et du crime, 1992) considère que la violence est un *comportement actif, spontané ou volontaire, menaçant autrui et lui portant préjudice, dommage et souffrance morale ou physique, ...*

La panoplie des actes violents est large et riche de nuances et de raffinements.

Les **violences physiques** consistent à infliger sciemment ou non, directement ou indirectement, des souffrances physiques ou des blessures (de la bousculade aux blessures graves en passant par la gifle, les ecchymoses, les morsures et les brûlures).

Dans le cadre des **violences psychologiques** et sociales, on retrouve le manque de considération, d'affection, d'intérêt pour son partenaire. Il y a le déni (ignorer l'autre, refus de communiquer), le dénigrement (tu ne vauds rien), les humiliations, le mépris, les blâmes, ... Nous retrouvons dans cette

catégorie les intimidations, les menaces... Il y a le fait de priver quelqu'un de ses rôles, en disant qu'il n'est pas capable de les tenir,... Il y a l'interdiction d'accorder à l'autre d'avoir des relations sociales et même familiales. Il s'agit d'une forme de contrôle qui mène à l'isolement de la femme.



Poster pour lutter contre la violence domestique et les armes de petit calibre.

En ce qui concerne les **violences sexuelles**, il s'agit de relations sous la contrainte de l'agresseur, accompagnées ou non d'actes physiques provoquant des blessures. Il y a également le fait de traiter la femme comme un objet sexuel, de commettre des infidélités.

Dans cette catégorie, on retrouve aussi tous les stéréotypes liés au sexe.

Les **violences financières** impliquent toute situation impliquant l'usage malhonnête des ressources d'une personne, tel son argent, ses biens, ... Par ailleurs, priver une femme d'argent ou lui en donner sous forme d'argent de poche, lui imposer de formuler une demande d'obtention d'argent constituent d'autres abus de type financier.

Quelles sont les caractéristiques des victimes?

G. Laroche (1989) précise que la femme battue ne présente pas un profil différent de celui de la population féminine en général. Elle se réfère à l'étude de Rosenbaum et de O'Leary qui ont démontré que le profil des groupes de femmes violentées et des groupes de femmes qui n'ont pas vécu de violence s'avérait similaire. Par ailleurs, la

- Dossier central -

femme battue se retrouve dans tous les milieux sociaux et économiques.

On retrouve des **causes potentielles de victimisation**: une situation sociale précaire, l'isolement social, pas de formation ni de situation professionnelle, un ou plusieurs enfants à charge, pas de logement, pas de revenus, pas de réseau social, pas d'autorisation de séjour ... Il est intéressant de remarquer que les victimes d'actes de violences ne se considèrent pas forcément comme telles. Et même si elles s'estiment victimes, elles ne vont pour autant pas toujours poursuivre la criminalisation en déposant plainte. Parfois les personnes rencontrées ignorent certains interdits ou ont intériorisé à travers leur socialisation certaines images dévalorisantes à l'égard des femmes.

De par notre **expérience professionnelle**, il importe de relever que les personnes qui s'adressent aux services de consultation et d'hébergement font partie très souvent d'une population vulnérable sur le plan

social, économique et familial. Elles ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour organiser leur défense et elles ont besoin de structures d'aide et d'intégration sociale.

Qui sont les auteurs ?

On ne peut définir un auteur-profil. Le phénomène de la violence se retrouve à travers toutes les couches sociales et catégories socio-professionnelles. L'histoire personnelle, la personnalité des hommes, de même que diverses périodes à risque peuvent constituer des éléments qui favorisent les situations de violence.

Le vécu des situations de violence

La violence dans la famille est pernicieuse et intolérable. Les conséquences à court et à long terme pour la femme, pour l'homme et pour les enfants sont désastreuses. Tout acte violent a des effets destructeurs et les violences verbales et psychologiques peuvent être aussi dévastatrices que les violences physiques.

Toutes les femmes maltraitées éprouvent des sentiments de honte, de culpabilité, de peur (des coups, des représailles, pour leurs enfants, ...). La dépendance émotionnelle et matérielle des femmes violentées envers leur partenaire ainsi que la dynamique de la violence, qui allie des phases de rémission à des phases d'éclatement de la violence, rendent une décision de séparation très difficile à prendre pour les femmes concernées.

Dans notre centre d'hébergement, nous accueillons beaucoup de femmes qui vivent de la violence très grave depuis des années. Souvent, elles ont déjà tenté de quitter leur mari, mais sont retournées chez lui en espérant qu'il change de comportement. Nous considérons que pour elles, chaque départ est une expérience qui leur permet d'acquiescer des capacités d'autonomie. Malheureusement beaucoup de femmes, de même que leur entourage proche et la société en général, perçoivent ces retours comme des échecs qui les enfoncent encore davantage dans le cycle de la violence.



«Les femmes sont victimes de viols... de trois à quatre-vingt-treize ans.»

- Dossier central -

Et les enfants? Qu'ils soient directement victimes ou témoins de violences, les conséquences sur leur développement sont néfastes. Ils vivent dans une situation d'anxiété permanente et se considèrent souvent comme responsables de ce qui se passe entre leurs parents.

Les différentes personnes concernées par ces actes de violence ont besoin d'aide: individuellement, en couple, en famille. Le processus de la violence ne s'arrête pas sans aide extérieure.

Le problème de la violence envers les femmes constitue un **problème complexe avec des dimensions individuelles, familiales et sociétales**. C'est ainsi qu'il faut oeuvrer en faveur d'une **responsabilité collective partagée entre les diverses instances, sans pour autant diluer les responsabilités individuelles**. Le problème de la violence domestique envers les femmes résulte d'une interaction entre une réalité intrapsychique et une réalité sociale, et ce n'est qu'à travers d'autres interactions qu'une nouvelle dynamique pourra s'installer. On ne peut se focaliser exclusivement sur l'acte violent et son auteur. Nous nous rendons compte qu'une prévention des violences ne

peut s'envisager sans une prévention concernant toute la société, en bref, une approche globale. Ce modèle indique aussi **l'étendue du champ** à investir quand on désire lutter contre les situations de violence envers les femmes.

Pierrette MEISCH,
directrice de la Fondation Pro Familia

Béatrice RUPPERT,
responsable du Foyer pour Femmes

La Fondation Pro Familia est un établissement d'utilité publique fondé en 1988. Elle dispose d'une convention avec le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse et le Ministère de la Promotion Féminine.

Elle a pour but de protéger les intérêts des familles en difficultés psychiques, morales, sociales ou matérielles. A cet égard elle gère différents centres d'accueils et services:

Centre Polyvalent pour Enfants, Foyer pour Femmes, Centre de Médiation Socio-Familiale, Service de Consultation, Service de Guidance en Milieu Ouvert, Centre de Formation Psycho-Familiale.



Silhouettes de femmes sur la Postdamer Platz de Berlin, chacune illustrant une situation de violence à l'égard d'une femme.

Honteux trafic au Kosovo

Amnesty a publié au mois de mai dernier un rapport accablant sur le Kosovo et sur le trafic de femmes et de jeunes filles qui s'y déroule. A cette occasion, et considérant les liens privilégiés du Grand-Duché de Luxembourg avec le Kosovo, AI Luxembourg a publié le communiqué de presse ci-dessous.

Depuis le déploiement d'une force internationale de maintien de la Paix en 1999 (KFOR) et l'établissement d'une Mission Intérimaire des Nations Unies pour l'Administration du Kosovo (MINUK), le Kosovo est devenu un haut lieu de trafic et de prostitution.

Des femmes et des jeunes filles sont vendues comme esclaves, en majorité en provenance de Moldavie, Roumanie, Bulgarie et Ukraine, transitant par la Serbie. Elles sont ensuite menacées, battues, violées et enfer-



mées par ceux qui les ont achetées. Selon certaines sources, plus de 200 établissements du Kosovo abritent aujourd'hui des femmes contraintes à la prostitution. Il y en avait 18 en 1999. Il semble par ailleurs que de plus en plus de femmes kosovars soient aussi victimes de ce trafic, à l'intérieur, comme à l'extérieur du pays.

On estime que 20% des personnes profitant des services de ces réseaux de prostitution sont des membres de la communauté internationale, qui serait ainsi à l'origine d'une partie substantielle des revenus de cette industrie. Puisque des soldats et des policiers de la force internationale font partie de leurs «clients», les femmes et les jeunes filles ont souvent trop peur pour s'enfuir et les autorités ne leur apportent aucune aide.

«Considérant les liens «privilégiés» du Luxembourg avec le Kosovo, il est fondamental que le gouvernement agisse, dans ses relations bilatérales comme au sein de l'Union Européenne, pour mettre un terme à cette pratique révoltante», estime Dominique du Fays, président d'AI Luxembourg, en ajoutant: «le rapport d'AI indique que les réseaux de trafiquants ont des ramifications en Italie, au Pays-Bas et au Royaume-Uni entre autres. Qu'en est-il du Luxembourg?»

Il est fondamental que les Etats membres de l'Union, y compris le Grand-Duché, prennent des mesures spécifiques pour prévenir le trafic en aidant les pays d'où sont originaires les victimes à lutter contre ce fléau, en contribuant au développement de la législation européenne particulièrement sur la protection des droits des victimes de trafic et en faisant évoluer les lois nationales afin qu'elles leur offrent une protection maximale.

De nombreuses protestations ont eu lieu, suite à la parution de ce rapport, notamment de la part des Etats Majors des militaires stationnés au Kosovo, dénonçant les informations d'AI et rejetant notamment les accusations de «complicité de trafic». Le mouvement international a bien entendu réagi, rappelant que le document avait fait l'objet d'une enquête précise et détaillée et que les informations diffusées avaient été largement vérifiées.



Des résultats à nos actions...



TADSCHIKISTAN

Regierung will Todesstrafe abschaffen

Nach Kritik von amnesty international erwägt Tadschikistan eine Abschaffung der Todesstrafe. Präsident Emomali Rachmonow legte einen entsprechenden Gesetzentwurf vor, mit dem sich nun ein Parlamentsausschuss befasst. amnesty international hatte im April gegen die Hinrichtung von vier unter anderem wegen Mordes und Geiselnahme Verurteilten protestiert.

Im vergangenen Jahr hatte Rachmonow die Zahl der Straftaten, die mit Exekution geahndet werden können, bereits von 15 auf fünf reduziert. Zudem dürfen Frauen und Minderjährige nicht mehr hingerichtet werden. ai hat die Verhängung der Todesstrafe in der ehemaligen Sowjetrepublik scharf kritisiert. Angeklagte würden in unfairen Prozessen verurteilt, Angehörige oft nicht über Hinrichtungen informiert.

TURQUIE

Özkan Hoshanli a été libéré de la prison de Yesilyurt

Özkan Hoshanli est l'ancien président de la section locale de Mazlum Der à Malatya, ville du sud-est de la Turquie. Le 1^{er} mai 2003, un tribunal en Turquie a confirmé qu'il devait être emprisonné pendant 15 mois pour tentative de participation à des manifestations en avril et en mai 1999 alors qu'il était vice-président de la section. En tant que défenseur des droits humains, Özkan Hoshanli avait essayé d'observer des manifestations de soutien à des étudiantes auxquelles on avait interdit d'assister aux cours à l'université de İnönü à Malatya car elles avaient choisi de porter un foulard. En mai 2003, la haute cour d'appel de Turquie avait confirmé la condamnation d'Özkan Hoshanli à 15 mois d'emprisonnement plus une amende. Amnesty International le considèrerait comme un prisonnier d'opinion, détenu à cause de ses actions pacifiques en tant que défenseur des droits humains

INTERNATIONAL

Entreprises et droits humains

Pour la première fois, les gouvernements réunis à Genève pour la 60^{ème} session de la Commission des droits de l'homme aux Nations unies ont confirmé l'importance et la priorité accordées par la Commission aux responsabilités des entreprises en matière de droits humains, et ont demandé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'étudier comment traduire concrètement ces responsabilités. La décision, adoptée par consensus, demande spécifiquement au Haut-Commissariat aux droits de l'homme de rédiger un rapport établissant le cadre et le statut légal de toutes les initiatives et normes existantes en matière de responsabilités des entreprises en matière de droits humains, en se référant en particulier aux normes des Nations unies pour les entreprises. (Il s'agit des Normes sur les responsabilités des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme, adoptées le 13 août 2003 par la Sous-commission des Nations unies pour la promotion et la protection des droits de l'homme.)

TIBET

Singende Nonne nach 15 Jahren Haft frei

Ein Jahr vor Ablauf ihrer 17-jährigen Haftstrafe wurde die tibetische Nonne Phuntsog Nyidron aus unbekanntem Gründen aus dem Gefängnis entlassen. amnesty international begrüßte die Freilassung, machte aber deutlich, dass Tibets am längsten inhaftierte Frau erst gar nicht hätte festgenommen werden dürfen. Nach ihrem friedlichen Protest für die Unabhängigkeit Tibets mit sechs weiteren Nonnen in Lhasa 1989 war sie zu neun Jahren Haft verurteilt worden. Die Strafe wurde aber 1993 verlängert, da sie in ihrer Zelle Unabhängigkeitslieder gesungen hatte. Die als «singende Nonne» bekannt gewordene Nyidron wurde während ihrer Haft wiederholt geschlagen und misshandelt. amnesty international äußert Bedenken, dass die Freilassung allein aufgrund der unmittelbar bevorstehenden Untersuchung der UNO-Menschenrechtsskommission und des Menschenrechtsdialoges zwischen der Europäischen Union und China erfolgte.

- Bonnes / mauvaises nouvelles -



... mais nous devons continuer nos efforts ...



GUATEMALA

Wo sind die Kinder ?

Die Menschenrechtsorganisation «Donde están los niños y las niñas?» (Wo sind die Kinder?) versucht seit Jahren das Schicksal Tausender Kinder aufzuklären, die während des Bürgerkriegs in Guatemala «verschwunden» sind. Viele von ihnen wurden von ihren Eltern getrennt und unter falschen Namen zur Adoption freigegeben. Einige Kinder sind unter bislang ungeklärten Umständen im Ausland adoptiert worden, unter anderem in den USA und Europa.

Die Mitarbeiter der Organisation sollen nun offenbar durch gezielte Gewalttaten eingeschüchtert werden. An den Osterfeiertagen wurden bei einem Einbruch in das Büro der Organisation in Guatemala City wichtige Unterlagen über die Beteiligung von Militärangehörigen an Menschenrechtsverletzungen gestohlen. Kurz zuvor wurden zwei Mitarbeiterinnen der Organisation überfallen.

AI befürchtet, dass sich die Mitarbeiter in akuter Lebensgefahr befinden, da seit Anfang des Jahres in Guatemala bereits 18 Menschenrechtsverteidiger nach ähnlichen Vorfällen ermordet worden sind.

ROUMANIE

Des hôpitaux psychiatriques en travers de l'adhésion

Dans un récent rapport sur la situation des handicapés internés dans des hôpitaux psychiatriques, Amnesty demande à l'Union Européenne de veiller à ce que les financements accordés à la Roumanie avant son adhésion prennent en compte le respect des droits des personnes souffrant d'un handicap mental ou présentant des troubles mentaux. La mort de 18 patients qui seraient décédés pour la plupart des suites de malnutrition et d'hypothermie dans un hôpital psychiatrique du pays a mis au jour la situation dramatique du système de santé mentale roumain. De plus, le rapport met en lumière des pratiques d'internement forcé qui peuvent être considérées comme de la détention arbitraire et un déni du droit de toute personne à un procès équitable.

SYRIEN

Festnahme und Folter von kurdischen Schülern und Studenten

Nachdem die syrischen Sicherheitskräfte im März massiv gegen Angehörige der kurdischen Minderheit vorgegangen waren, kam es auch in den folgenden Wochen zu zahlreichen Festnahmen. So wurden Ende April zwölf Studenten inhaftiert, weil sie an einer friedlichen Kundgebung an der Universität in Damaskus teilgenommen hatten. Anfang des Monats waren in der Stadt Qamishli im Nordosten Syriens vier kurdische Schüler festgenommen worden. AI befürchtet, dass die Gefangenen in der Haft gefoltert und misshandelt werden. Die Angehörigen haben zudem keinerlei Informationen über ihren Aufenthaltsort erhalten.

Bei Ausschreitungen im März sollen über 2000 Personen, die Mehrzahl davon Kurden, festgenommen worden sein. Viele von ihnen werden ohne Kontakt zur Außenwelt an unbekanntem Haftorten festgehalten, zwei Gefangene sollen in der Haft gestorben sein.

PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE

La peine de mort ré-instaurée

Alors que les autres Etats du Forum des îles pacifiques ont aboli les lois prévoyant le recours à la peine capitale ou ont cessé de les appliquer, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré son intention de recourir à la peine de mort, renforçant ainsi son isolement sur la scène internationale. Ainsi, le pays étudie aujourd'hui les procédures d'exécutions en vigueur à Singapour en vue de les adopter. Or, l'application de la peine capitale à Singapour est loin de constituer un brillant exemple digne d'émulation. La décision de la Papouasie-Nouvelle-Guinée semble avoir été prise pour satisfaire à un sentiment de colère de la population face à des actes de criminalité violente: elle ne tient pas compte du fait qu'il a été largement prouvé que la peine de mort n'avait pas d'effet dissuasif absolu.

SOUDAN - Rapports et informations d'Amnesty

Peut-être avez-vous entendu particulièrement parler du Darfour ces derniers temps, à la radio ou dans vos quotidiens. Cette région du Soudan est en proie à la violence depuis de longs mois, prise au piège des combats entre armée gouvernementale et milices armées. Les habitants fuient par milliers au Tchad ou dans d'autres régions du Soudan. Amnesty International suit de très près la situation du Soudan depuis des années. Nous avons alerté cherché dès 2003 à alerter les gouvernements sur une situation qui paraissait explosive et nous multiplions les communiqués de presse et les missions de terrain depuis quelques mois. Voici deux des communiqués que nous avons envoyé aux médias luxembourgeois au mois de juin (l'un est en allemand, l'autre en français, traduction disponible à la section si nécessaire).

Communiqué de presse du 2 juin 2004

Darfour - Des milices soutenues par les forces armées gouvernementales coupables d'atrocités - Enquête d'Amnesty International.

Deux délégués de l'organisation mondiale de défense des droits humains se sont rendus

en mission dans le Darfour. Leurs recherches ont confirmé que les milices Janjawid sont responsables du pillage et de la destruction systématique et organisée de villages, poussant les habitants à chercher refuge dans des camps surpeuplés au Soudan ou de l'autre côté de la frontière, au Tchad.



- Soudan -

La violence contre les civils apparaît fréquemment comme une tentative délibérée d'humilier les populations et de détruire leur tissu social. Les délégués d'AI ont recueilli des témoignages faisant état d'homicides sommaires et systématiques jusque dans des mosquées, de viols de femmes et de fillettes sous les yeux de leurs maris ou de leurs parents, ou de vieilles femmes brûlées dans leurs maisons. Les forces de sécurité et les milices se sont aussi rendues responsables de très nombreux assassinats à Murli et à Deleij.

Presque deux mois après le cessez-le-feu, signé le 8 avril 2004, entre le gouvernement soudanais, le Mouvement / Armée de Libération du Soudan et le Mouvement Justice et Egalité, la situation désastreuse des civils du Darfour et des réfugiés du Tchad Oriental n'a pas changé. Le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète pour arrêter le terrible cycle d'homicides et de viols commis par les milices Janjawid. Les observateurs internationaux du cessez-le-feu, ayant pour mandat de recenser les violences et les violations des droits humains, ne sont pas encore en place. Il sera quoiqu'il en soit difficile de mesurer l'efficacité de 90 observateurs, dont 60 militaires et 30 civils, dans une région de la taille de la France.

Amnesty International insiste auprès de la communauté internationale, pour qu'elle donne à l'Union Africaine le soutien politique et logistique nécessaire à une action efficace et publique. L'association demande aussi à nouveau que soient mis en place des observateurs des droits humains avec mandat du Haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, qui pourront surveiller de près la situation au Darfour.

Communiqué du 20 juin, journée mondiale des Réfugiés

Sudans Regierung verantwortlich für humanitäre Katastrophe

Luxembourg, 20. Juni 2004 - Die Kinder sind unterernährt, die Eltern traumatisiert und sie alle fürchten, wieder angegriffen zu

werden. So sieht am heutigen Weltflüchtlingstag das Leben von mehr als 1 Million Menschen in der sudanesischen Region Darfur aus. Daher fordert amnesty international (ai) von der internationalen Gemeinschaft politischen Druck auf die Regierung und humanitäre Hilfe für den Sudan.

«Zweifellos trägt die Regierung im Sudan die Verantwortung für die Flüchtlingskatastrophe in Darfur. Zum einen schaut die Regierung tatenlos zu, während die Janjawid-Milizen morden, vergewaltigen, plündern, ja ganze Dörfer zerstören. Zum anderen bombardieren Flugzeuge der Regierung die Menschen, Häuser und Dörfer in der Region», so sagte Dominique du Fays, Präsident der Luxemburgische Sektion.

Darüber hinaus wirft ai der Regierung in Khartoum vor, den Schutz der Vertriebenen in der Krisenregion zu vernachlässigen. Immer wieder berichteten Flüchtlinge von Übergriffen der Janjawid-Milizen oder gar von Angriffen der sudanesischen Luftwaffe auf Flüchtlingslager. Dramatisch sei auch, dass der Sudan die Lage in der Krisenregion nach wie vor herunterspiele. «Die Regierung, die eigentlich dafür sorgen soll, dass die Flüchtlinge mit Hilfsgütern versorgt werden, leugnet weiterhin den Ernst der humanitären Katastrophe und die Krise der Menschenrechte in Darfur», so du Fays.

AI kritisiert, dass die sudanesischen Behörden den Zugang internationaler Hilfsorganisationen zu den Flüchtlingen unnötig erschweren. Dabei ist es gerade seit Beginn der Regenzeit im Mai lebensnotwendig, die Flüchtlinge mit Nahrung, Wasser und Medikamenten zu versorgen.

- Buchtipp -

«Frei von Furcht und Not».

Ein Menschenrechte-Lesebuch über die wirtschaftlichen und sozialen Rechte

[Bibliothèque ai: cote LE-02/512]

Jeder Mensch hat Anspruch auf Nahrung, Kleidung und Wohnung, auf Arbeit und freie Berufswahl, auf den Schutz seiner Familie und medizinische Versorgung. Und: Jeder Mensch hat ein Recht auf Bildung und Schule, auf die Teilnahme am kulturellen Leben und am wissenschaftlichen Fortschritt. Die Wirklichkeit um diese in der UNO-Erklärung von 1948 verankerten Menschenrechte sieht allerdings ganz anders aus: mehr als eine Milliarde Menschen müssen mit weniger als einem Euro am Tag leben.



Während sich der Vorgängerband «Frei und gleich geboren» (ai-Bibliothek LE-02/503) mit bürgerlichen und politischen Rechten beschäftigte, haben die beiden Herausgeber Reiner Engemann und Urs M. Fiechtner in ihrem neuen Lesebuch mit dem Titel «Frei von Furcht und Not» mehr als 30 Texte internationaler Autorinnen und Autoren zusammengetragen, die sich mit wirtschaftlichen, sozialen und kulturellen Menschenrechten beschäftigen. In Erzählungen, Berichten, Essays, lyrischen Formen und Reportagen zeigen die Autoren/innen jedoch nicht nur weltweite Missstände auf, sondern machen Mut: Engagement lohnt sich!

Es geht um soziale, wirtschaftliche und kulturelle Menschenrechte: Nahrung und Wasser, Arbeit und Wohnen, Bildung, Gesundheit, aber auch über den Nahost-Konflikt, AIDS-Waisen in Südafrika oder die (un-)fairen Kaffeepreise.

Was sich zunächst eher trocken anhört, wird sehr anschaulich vermittelt: Die Herausgeber haben auch im zweiten Band ihr erfolgreiches Konzept beibehalten, ganz unterschiedliche Textarten zu kombinieren: Informative Sachtexte und Reportagen wechseln sich ab mit Gedichten und Erzählungen aus Afrika und Asien, Europa, Nord- und Südamerika. Insgesamt 30 Autorinnen und Autoren aus 15 Ländern haben Beiträge zu diesem vielseitigen, umfassenden und aufrüttelnden Lesebuch geliefert das sich vor allem an Jugendliche ab 14 Jahren, aber ebenso an Erwachsene richtet! Ein Buch für alle, denen es nicht egal ist, wenn Unrecht in der Welt passiert.

Reiner Engemann / Urs M. Fiechtner (Hg.): *Frei von Furcht und Not*. Ein Menschenrechte-Lesebuch über die wirtschaftlichen und sozialen Rechte. Patmos/Sauerländer Verlag, Düsseldorf 2004, 224 Seiten.

Heures d'ouverture:

Bibliothèque,
lundi, jeudi et vendredi:
de 8.00 à 12.00 heures
mardi et mercredi:
de 14.00 à 18.00 heures



Die in dieser Rubrik vorgestellten Bücher sind in der Bibliothek von ai vorrätig und können dort eingesehen oder ausgeliehen werden. (Öffnungszeiten: siehe unten).



Die Bibliothek von amnesty international Luxembourg hält eine ganze Reihe anderer Sach- und Lesebücher sowie didaktisches Material zu den verschiedensten Sparten des Themas Menschenrechte für Sie bereit.

Avis de recherche!

Présidence Européenne

Dans le cadre de notre préparation de la présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne, nous recherchons des personnes particulièrement intéressées par les dossiers européens: asile et immigration, justice et affaires intérieures et relations extérieures de l'Union Européenne. Nous pensons mettre en place une petite équipe de travail, spécialisée sur ces sujets, dont les membres pourraient suivre les évolutions européennes et les communiquer à la section. Cela nous serait très utile pour notre travail de lobbying en direction du gouvernement luxembourgeois! A prévoir, une réunion de cadrage, puis des contacts par email.

Si le défi vous motive, prenez contact avec nous! Par téléphone: 26.29.60.90 ou par email: amnesty@pt.lu. Responsable du Projet: Virginie.

Oekofoire (17-19 septembre 2004)

Comme tous les ans, nous avons un stand à l'Oekofoire, où nous présentons nos actions en cours et où nous vendons les produits Amnesty. Cette fois, nous avons pensé axer principalement notre stand sur notre campagne «non à la violence à l'égard des femmes», en diffusant cas d'appel, cartes à signer, et informations spécifiques. **Si vous avez du temps, l'envie, le goût du contact avec le public et si vous êtes intéressés par une permanence d'une heure sur le stand, ou par le montage/démontage, prenez contact avec nous, téléphone 48.16.87 ou email: e-mail@amnesty.lu. L'oekofoire a lieu du 17 au 19 septembre 2004! A vos agendas!**

Campagne Femmes

Nous vous en avons beaucoup parlé dans ce bulletin, nous espérons que certains d'entre vous seront intéressés... Si vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles chargée de la planification et de la mise en œuvre de la campagne «femmes», appelez nous! Nous avons une réunion de travail par mois, avec échange d'information et distribution des tâches. **Téléphone: 48.16.87 ou email: dominicilaura@yahoo.it. Responsable du projet: Laura.**



Kimy Pernia (copyright AI Canada, Photo Kathy Price)



Amnesty International Luxembourg



- Dernier appel -

Depuis plusieurs années, la section luxembourgeoise d'Amnesty International suit de près la situation en Colombie, un pays en proie à un conflit d'une rare violence, où défendre les droits humains est un exercice qui peut coûter la vie.

Il y a deux ans, nous avons lancé un appel pour **Kimy Pernía Domicó**, chef indigène et défenseur des droits humains, «disparu» en Colombie. Kimy n'a jamais été retrouvé. Des paramilitaires se sont vantés de lui avoir fait subir des atrocités.

Martha Cecilia Domicó, la fille de Kimy, a repris avec courage l'œuvre de son père, pour la défense de son peuple. Aujourd'hui, sa famille et sa communauté, les Embera-Katio, qui vivent le long des rivières Sinú et Verde, dans le Nord Ouest de la Colombie, continuent à lutter pour le respect de leurs droits, sans lui, mais forts de leur fidélité à sa mémoire. Pourtant, l'existence même de ces communautés indigènes est menacée par la construction sur leurs terres du barrage hydroélectrique Urrá qui, en asséchant les cours d'eau, a détruit leur environnement naturel, fait disparaître le poisson, base de leur alimentation, et provoqué malnutrition et maladies mortelles, telles que la malaria. A cela s'ajoutent les incursions de l'armée et des paramilitaires qui terrorisent la population.

Vous pouvez venir en aide à la communauté indigène Embera-Katio, en signant, découpant et envoyant la carte postale ci-dessous au Président colombien Alvaro Uribe.

Traduction du texte en français:

Monsieur le Président,

*Je vous écris pour exprimer mon inquiétude pour les communautés **Embera-Katio** du Haut Sinú, province de Córdoba. Depuis la construction du Barrage Urrá, une grande partie de leurs terres ancestrales ont été détruites sans compensations et ils souffrent gravement de famine et de maladies, tandis que les paramilitaires maintiennent un contrôle illégal dans la région.*

*Je m'inquiète aussi pour la sécurité de **Martha Cecilia Domicó**, la fille du chef indigène **Kimy Pernía Domicó**, «disparu» il y a 3 ans. A ce jour, les auteurs de son enlèvement restent impunis.*

Je vous prie, en votre qualité de Président de la République, de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour garantir les droits humains fondamentaux des Embera-Katio, et la sécurité et la liberté d'action de Martha Cecilia Domicó, ainsi que de tous les défenseurs des droits humains en Colombie.

affranchir
à 0,80 euro

Excmo Sr. Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8, N° 7-26
Santafé de Bogotá
COLOMBIE

Luxembourg - 1
Port payé
P/S.133

Excmo. Sr. Presidente,

Le escribo para expresar mi preocupación por la comunidades **Embera-Katio** del Alto Sinú, departamento de Córdoba. Desde la construcción del embalse de Urrá, gran parte de sus tierras ancestrales fueron destruidas sin compensación, y padecen graves situaciones de hambruna y enfermedades, mientras los paramilitares mantienen un control ilegal en la región.

Me preocupa también la seguridad de **Martha Cecilia Domicó**, la hija del dirigente indígena **Kimy Pernía Domicó**, «desaparecido» hace 3 años. Hasta la fecha, los autores del parto se quedan impunes.

Le ruego a Usted, en su cargo de Presidente de la República, que haga todo lo posible para garantizar los derechos humanos fundamentales de los Embera-Katio y la seguridad y libertad de acción de Martha Cecilia Domicó, así como de todos los defensores de los derechos humanos en Colombia.